

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022066 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/05/2022

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 04/05/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-066 Demandes de subventions.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220502-2022066-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/05/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-066

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 2 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du deux mai à quatorze heures et dix minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 29 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Etaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le SDIS 31 dont les missions comprennent la protection de l'environnement, agit dès aujourd'hui pour demain. Notre établissement cherche en ce sens à fonctionner de manière plus propre et durable. Pour cela, l'installation d'une chaudière biomasse au centre de secours de Rouffiac est en réflexion et nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité précise dont le coût global s'élève à 13 860€ HT.

Afin de donner des moyens à la hauteur des enjeux, le SDIS 31 souhaite solliciter la région Occitanie au titre de son « aide aux études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables ». Cet accompagnement financier permettrait de prendre en charge jusqu'à 50% maximum du coût de l'étude.

Également, un dossier de demande sera présenté auprès de l'agence de la transition écologique (ADEME) afin de faire financer une partie de ladite étude. Les deux aides cumulées amortiraient 70% du coût global, ce qui donnerait un reste à charge de 4 158€ HT pour le SDIS.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **04 MAI 2022**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APPROUVENT le projet d'installation d'une chaudière biomasse au centre de secours de Rouffiac;

APPROUVENT le plan de financement;

AUTORISENT le président à solliciter une subvention auprès de la région Occitanie et de l'agence de la transition écologique (ADEME).

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

04 MAI 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.